

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-144

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Monsieur BOGAERT Rudy 3, rue de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux de reconstruction à son domicile 3, rue de Bergues à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 3, rue de Bergues, et ce, **du 31 juillet au 15 août, 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 28 juillet 2026

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué,

Didier DERAM



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 28/07/2026
Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué,
Didier DERAM

